VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN

Stern's Auction Company.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION D'OTTO WEBER.

No 101,429—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

Une mule et une charrette, Un grand assortiment de bonnes épiceries, Whiskies, Cordiaux, Vins, Eventail électrique, Caisse enregistreuse, Balances, Mobilier, Installations, Etc.

PAR STERN AUCTION CO.—Jac. H. Stern, Encanteur. Seront vendus sur les lieux 1939 avenue Tulane, coin de la rue Prieur, LUNDI, 9 septembre 1912, à 11 heures du matin, en vertu et d'après un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D, de la Cour Civile de District, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions. Comptant.

JAC. H. STERN, Encanteur.

Edgar M. Cahn, avocat pour l'administrateur.

27 août—27—sept 1 8 9

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

(SUR LE LOT 60x120) 939-941 RUE VALENCE

Entre les rues Magasin et Camp.

Cottages double et simple

701-703 RUE AUSTERLITZ ET 3923 RUE LAUREL.

JEUDI, LE 12 SEPTEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme MARY SICK.

No 96,198—Du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement en vente de et confirmatoire à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 1 août 1912 et lu et signé en Cour en vacance le 8 août 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile d'Etat de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le Deux certaines lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas (autrefois Lovée) Première, Deuxième et Rousseau, désignés comme lots 4, 5 et 6, lesquels ensemble chacun 33 pieds et 3 2/3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 81 pieds 6 5/7 pouces en largeur sur la ligne séparative entre les susdenommés suivantes: Mme Sarah Lee, épouse de Frederick Leitz, passe sur la ligne du lot No 3 et 120 pieds 1 1/2 pouces sur la ligne du lot No 7 et Leitz pieds 3 2/3 pouces sur la ligne divisant des lots Nos 5 et 6; 126 pieds 5 pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant des lots Nos 4 et 5, et 126 pieds 7 2/3 pouces sur la ligne de côté opposé des lot No 5.

Les dits lots devant être vendus en bloc.

Deuxième—Tout les meubles suivant inventaire enregistré seront vendus sur les lieux No 2409 rue Tchoupitoulas, à 10 heures du matin.

Troisième—Actions Soixante-dix huit parts de capital de la Orleans Manufacturing Co. valeur au pair $50 par action, devant être vendus en lots de 10 actions.

Quatrième—Bijouterie et diamants.

Actions, diamants et bijouterie seront vendus à la Bourse, 311 rue Baronne, à midi.

Conditions—Les meubles, actions, diamants et bijouterie comptant sur les lieux. Les immeubles au comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et payer l'épée de vente devant F. J. Dreyfous, notaire, et sans droit au loyer du jour seulement du passage de l'acte de vente. Les lots Nos 3 et 4 vendus subject au bail fait par la décédé [illegible] les bâtisses et écuries, du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1912, à $25 par mois, payable le dernier jour du mois. Privilège de deux ans de prorogation à l'expiration au taux de $25 par mois à Frederic Leitz, lequel privilège il se réserve. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez

RAMSEY & DANZIGER,
Encanteurs.

E. E. Forman, avocat pour la demanderesse.

A. D. Danziger, avocat pour la défenderesse.

23 août—23 25—sept 1 8 15 21 24

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE SANS LIMITE.

Succession de Mme Louisa Ehringer, Veuve d'Ambrose Leitz, No 96,886 Cour Civile de District, Division A.

2409 RUE TCHOUPITOULAS,

Entre Première et Seconde,

Emplacement de Commerce et Résidence à Deux Etages.

—AUSSI—

Actions, Bijouterie, Diamants et toutes les Propriétés Mobilières suivant inventaire enregistré.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 241 rue Carondelet—MARDI, 24 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu et suivant un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 15 août 1912—jugement signé le 21 août 1912, par l'Hon. Fred. D. King, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, actuellement absent en congé, juge de la Cour précité, Division A, dans le Entre susmentionnée et numérotée et qui m'a été adressé, les propriétés mobilières et immobilières, à savoir—

Premier—Trois certains lots de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas (autrefois Lovée) Première, Deuxième et Rousseau, désignés comme lots 4, 5 et 6, lesquels ensemble chacun 33 pieds et 3 2/3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 81 pieds 6 5/7 pouces en largeur sur la ligne séparative entre les susdenommés suivantes: Mme Sarah Lee, épouse de Frederick Leitz, passe sur la ligne du lot No 3 et 120 pieds 1 1/2 pouces sur la ligne du lot No 7 et Leitz pieds 3 2/3 pouces sur la ligne divisant des lots Nos 5 et 6; 126 pieds 5 pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant des lots Nos 4 et 5, et 126 pieds 7 2/3 pouces sur la ligne de côté opposé des lot No 5.

Les dits lots devant être vendus en bloc.

Deuxième—Tout les meubles suivant inventaire enregistré seront vendus sur les lieux No 2409 rue Tchoupitoulas, à 10 heures du matin.

Troisième—Actions Soixante-dix huit parts de capital de la Orleans Manufacturing Co. valeur au pair $50 par action, devant être vendus en lots de 10 actions.

Quatrième—Bijouterie et diamants.

Actions, diamants et bijouterie seront vendus à la Bourse, 311 rue Baronne, à midi.

Conditions—Les meubles, actions, diamants et bijouterie comptant sur les lieux. Les immeubles au comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et payer l'épée de vente devant F. J. Dreyfous, notaire, et sans droit au loyer du jour seulement du passage de l'acte de vente. Les lots Nos 3 et 4 vendus subject au bail fait par la décédé [illegible] les bâtisses et écuries, du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1912, à $25 par mois, payable le dernier jour du mois. Privilège de deux ans de prorogation à l'expiration au taux de $25 par mois à Frederic Leitz, lequel privilège il se réserve. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez

RAMSEY & DANZIGER,
Encanteurs.

E. E. Forman, avocat pour la demanderesse.

A. D. Danziger, avocat pour la défenderesse.

23 août—23 25—sept 1 8 15 21 24

UTILE-- INSTRUCTIVE --JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; bien travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE PETER LAMANA.

No 93,069—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PROPRIETES DE VALEUR

Dans le 2me et 5me Districts

1. No 624 rue St-Philippe, entre Royale et Chartres, Bâtisse en Briques à Deux Etages. Aussi Une Grande Ecurie Adjacente.
2. Nos 608-11 rue St-Philippe, Maison Double en Bois à un Etage.
3. Nos 1026-28-30-32 rue Nemor, entre Newton et Dimas, carré Verret. Une Maison d'Habitation.
4. No 413 rue Homer, entre les rues Monroe et Franklin, Un Cottage Simple.

Aux enchères JEUDI, le 26 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 14 août 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété suivante à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le second district de cette ville, dans le carré borné par les rues St-Philippe, Chartres, Royale et Dumaine, désignés par les Nos 2 et 3, sur un plan fait par Depouilli, daté du 4 février 1834 et annexé à un acte passé devant Louis Farrand, ancien notaire, le 4 août 1834, lesquels dits lots mesurent, en mesure anglaise, comme suit à savoir: Lot No 2 a 21 pieds sur la rue St-Philippe par 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur. Lot No 3 est adjacent au dit lot No 2 et mesure 23 pieds sur la rue St-Philippe par 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, le tout borné d'un côté par une propriété appartenant maintenant ou autrefois à la Vve Labarre et de l'autre côté par une propriété appartenant maintenant ou dernièrement à M. Hatrel. La perpétité ci-dessus connue par le No municipal 624 rue St Philippe

2 Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, carré No 49, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Royale et Chartres, le dit lot est désigné sur le registre d'assessement sous le No. 36, ayant en mesure américaine 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue St. Philippe sur une profondeur de 85 pieds, 3 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations portent les numéros municipaux 609 et 611 rue St. Philippe.

3. Un certain lot de terre dans le Cinquième District de cette ville désigné par le No 15 du carré No 46 maintenant 181 borné par les rues Diane [autrefois Decatur], Numa [autrefois Franklin], Newton et Verret, d'après le plan de A. d'Hémécourt, voyez le 10 septembre 1846, déposé au bureau de H. P. Caire, ancien notaire, comme plan No 196 du livre des plans No 2. Ledit lot No 15 mesure en mesure française, 30 pieds de face sur la rue Diane par 120 pieds de profondeur et connu par les Nos municipaux 1026-28-30-32 rue Newton.

4. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 5 dans le carré No 42, maintenant carré No 156, borné par les rues Homer, Monroe, Franklin et Newton, selon le plan dressé par A. d'Hémécourt, le 11 septembre 1846, déposé au bureau de H.P. Caire, ancien notaire, comme plan No 196 du livre des plans No 2. Ledit lot mesure en mesure française 30 pieds de face sur la rue Homer par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, portant le No municipal 413 rue Homer.

Conditions—Un quart au plus comptant, le solde, s'il y en a, en 1, 2, 3, 4 et 5 ans avec intérêt à 7 0/0 payable annuellement. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec l'encanteur. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Phil J. Paterna, notaire.

M. J. CLESI, Encanteur.
Bureau No 621 rue Gravier.

29 août—29—sept 1 8 15 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix DU SECOND DISTRICT.

919 RUE NORD RENDON
COTTAGE SIMPLE.
3211 RUE DUMAINE
COTTAGE SIMPLE.

Succession de Mme F. G. Wanner

No 100,761—Division D.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR N. J. CLESI, Encanteur, Bureau 621 rue Gravier—Aux enchères, JEUDI, le 26 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu et suivant un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la dite Cour, daté et signé le 15 août 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le second district de cette ville, dans le carré No. 442 borné par les rues Dumaine, Derbigny, Rendon, St. Philippe et Treasure Hagan, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par O. Ursin Lavin, voyez de ville, daté le 19 juin, 1912. Le dit lot A mesure le dit plan commence à une distance de 60 pieds de la rue Dumaine et Nord Rendon et mesure 32 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté séparant le dit lot du lot B, et une profondeur de 128 pieds, 4 pouces sur la ligne de côté opposé vers l'avenue Hagan, le tout selon le dit plan portant le numéro municipal 919 rue Nord Rendon.

Second—Un certain lot de terre situé dans le même carré que ci-dessus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre D sur le plan mentionné plus haut et d'après lequel ledit lot D est à une distance de 128 pieds 2 pouces et 1 ligne des rues Nord Rendon et Dumaine, et mesure 25 pieds 2 pouces de face à la rue Nord Rendon, 25 pieds 2 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, par une profondeur de 183 pieds 11 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles, et étant une partie de la même propriété acquise par le défunt par acheté d'Emile Muller devant F. H. Perrault, notaire en cette ville, le 12 septembre 1890, enregistré dans le livre des transferts 156, folio 391, et portant le No municipal 3211 rue Dumaine.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le solde s'il y en a, en 1, 2 et 3 ans, avec intérêt à 7 pour cent par an l'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec l'encanteur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant F. D. Chambennet, notaire.

M. J. CLESI, Encanteur.
621 rue Gravier.

Phil J. Paterna, avocat
29 août—29—sept 1 8 15 22 26

(Groupe de l'Alliance Française)

ATHENEE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1912-1913.

PROGRAMME.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

LA FONTAINE ET SES FABLES.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1913 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de $50 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUSHROD ROUSE,
P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans

Services Religieux.

CATHEDRALE St-LOUIS.
Chartres, près Orléans.
Dimanche, messes à 6, 7, 8 et 11 heures.

STE. MARIE, Archeveché.
Chartres et Ursulines.
Dimanche, messes à 5:30, 7:00 8:10 et 9:30. Bénédiction à 5:00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (Jésuites), Baronne et Commune.
Dimanche, messes à 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE.
St-Philippe près Roman.
Dimanche, Messes à 6 1/2, 8 et 9 1/2 heures.

ST. AUGUSTIN.
St Claude et Bayou.
Dimanche, messes à 6:30, 8, 9 et 10:30.

ST ANTOINE DE PADOUE.
Conti et Rampart.
Dimanche. Messes à 8 heures et à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition du Saint-Sacrement, Chapelet Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK.
Camp, près Girod.
Dimanche. Messes à 6 h. 30; 7 h. 8 et 10 h.

ANNONCIATION.
Marais et Mandeville.
Dimanche, messes à 7; 8 et 9:30 à 5 heures Rosaire et Bénédiction

ST. VINCENT DE PAUL.
Dauphine, près Montegut,
Messes le dimanche à 5:30, 7 et 9:30. Rosaire et Benédiction à 4:30 P. M.

STE. ROSE DE LIMA.
Bayou Road entre Broad et Dorgenois.
Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Très Saint Sacrement à 4 p. m.

STE-THERESE.
Camp et Erato.
Dimanche. Messes à 6, 7, 8 et à 9:30 pour les enfants. Grand'messe à 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA,
Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.
Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M

PREMIERE EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE,
(Presbytérienne)
de la Nouvelle-Orléans.
Horaire des cultes: Tous les dimanche à 3 h. P. M., dans le Temple situé au No 1132 rue Nord Dorgenois.
Tous les jeudis à 7 h. P. M., chez le Pasteur. Rév. P. P. Briol

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. Dumas & Sons Co. Ltd vs Miles Stoller.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 98,290—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Rambaut, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'encan aux publiques, à mes entrepôts Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 11 septembre 1912 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: 4 meubles de salon 3 tables de milieu, 1 buffet, 2 en acajou rouge 2 pendules, 4 tableaux, 10 ornements 3 rideaux 1 lambrequin, 1 garniture de lavabo, 1 armoire etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et rendu[illegible] d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. M. V. LARRIEUX, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Edmond Rightor, avocat pour la demanderesse.

21 août—31 sept 5 11

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES.

EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

$9.00-Un An | $4.50-6 Mois | $2.25-3 Mois | $0.75-1 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

$12 15-Un An | $6.10-6 Mois | $3.05-3 Mois | $1.05-1 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express